



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



**D 2026 - 34**

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 23 |
| Conseillers présents :    | 22 |
| Conseillers votants :     | 23 |
| Dont un pouvoir           |    |

Date de la convocation du conseil  
municipal : 14 avril 2026

**OBJET :**  
**RESTRUCTURATION/EXTENSION**  
**DU GROUPE SCOLAIRE ET**  
**PERISCOLAIRE, CLAE ET**  
**MEDIATHEQUE/LUDOTHEQUE –**  
**ACTUALISATION DE L'AP/CP**  
**2024-001**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un  
avril, le conseil municipal de la  
commune de Chens sur Léman dûment  
convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence  
de Monsieur Jérôme TRONCHON,  
maire,

**PRESENTS :** PARIS A. MORAND F.  
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.  
PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD  
G. LAFFONT V. MOUTHON S.  
CONSTANTIN V. DE GELDER M.  
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.  
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.  
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.  
GUY E., VEYRAT V.

**EXCUSÉ :** BALBO A. « pouvoir à VEYRAT  
V. »

Est élue secrétaire de la séance : PARIS A.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R  
2311-9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n° 2022 - 72 du 11 octobre 2022 approuvant son règlement financier  
pour la commune ;

Vu la délibération n° 2025 - 36 du 08 avril 2025 décidant l'ouverture d'une autorisation  
de programme pour restructuration/extension du groupe scolaire et périscolaire, CLAE  
et médiathèque/ludothèque ;

Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur les autorisations de programme et crédits  
de paiement pour le vote du budget principal primitif 2026 ;

Considérant la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° 004 et crédit  
de paiement restructuration/extension du groupe scolaire et périscolaire CLAE et  
médiathèque/ludothèque ;

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 27/04/26

ID : 074-217400704-20260421-D2026\_34-0



Il est proposé au conseil municipal,

De modifier le montant de l'autorisation de programme n° 004 - restructuration/extension du groupe scolaire et périscolaire, CLAE et médiathèque/ludothèque ;

D'approuver la révision des crédits de paiement comme suit :

| DEPENSES TTC |          | RÉALISÉ   | CP 2026     | CP 2027     | CP 2028   |
|--------------|----------|-----------|-------------|-------------|-----------|
| 5 875 000 €  | 2313-119 | 511 853 € | 2 638 500 € | 2 500 000 € | 224 647 € |

De préciser que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification du montant de l'autorisation de programme n° 004 - restructuration/extension du groupe scolaire et périscolaire, CLAE et médiathèque/ludothèque ;

**APPROUVE** la révision des crédits de paiement comme suit :

| DEPENSES TTC |          | RÉALISÉ   | CP 2026     | CP 2027     | CP 2028   |
|--------------|----------|-----------|-------------|-------------|-----------|
| 5 875 000 €  | 2313-119 | 511 853 € | 2 638 500 € | 2 500 000 € | 224 647 € |

**PRECISE** que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2026.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Audrey PARIS

Le maire  
Jérôme TRONCHON